

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_2_4

Objet : Dispositions relatives à la démocratie de proximité concernant le régime indemnitaire des élus - indemnités de fonction du maire, des adjoints et conseillers municipaux

VOTE

**23 voix POUR – 3 CONTRE de M. CRUZ –
Mme DAHMAN – M. SARDA**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze du mois de mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, Mme BARATA Silvia, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, M. BARBAROUX Charly, Mme VALLET Christine, M. MARTIN Patrice, Mme THORN Marguerite, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir : M. AGARD Christophe, Mme WECKERLIN Carine, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MORGANTE Michel, Mme DELOUS Céline, M. CRUZ Gérard

Etaient Absents excusés : M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura

Etaient Absent : Mme GIORSETTI Marie-Laure

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

**Dispositions relatives à la démocratie de proximité
indemnitaires des élus - indemnités de fonction du maire
conseillers municipaux**

En vertu des articles L 2123-23 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux indemnités de fonctions des Maires, adjoints et conseillers municipaux,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer l'enveloppe mensuelle maximale allouée aux indemnités des élus de la façon suivante :

- Indemnité du Maire : 55 % de l'indice brut 1027, indice brut terminal de la fonction publique.
- +
- Les indemnités maximales des adjoints : 8 fois 22% de l'indice brut 1027, indice brut terminal de la fonction publique.

En conséquence, à compter du 1^{er} avril 2024, le montant des indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

- Le Maire : 52,15 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.
- Les Adjoints : 17,73 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.
- Les conseillers municipaux délégués : 1,73 % ou 9,33 % de l'indice brut 1027, indice terminal de la fonction publique.

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante est joint en annexe.

Les indemnités sont payées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires.

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année à l'article 65311 du budget de la commune.

Monsieur le Maire propose aux élus de voter ce régime indemnitaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer le nouveau régime indemnitaire selon les barèmes sus évoqués à compter du 1^{er} avril 2024,

DIT que les crédits nécessaires seront ouverts chaque année à l'article 65311 du budget de la commune,

PRECISE que ces indemnités bénéficieront automatiquement des revalorisations décidées par décret ou arrêté ministériel,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme.

Le Maire

Jerôme MARCILAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

**TABLEAU DES INDEMNITES MENSUELLES DE
DE LA COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERES
A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2024**

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le 19/03/2024

ID : 013-211300371-20240314-DCM_2024_2_4-DE



Fonction	Nom prénom	Montant mensuel brut en €	% indice brut 1027
Maire	Jérôme MARCILIAC	2 143,64	52,15
Adjoint délégué à l'urbanisme, à l'aménagement du territoire, à la gestion du patrimoine	Joël YERPEZ	728,80	17,73
Adjointe déléguée à l'éducation, aux finances et à la démocratie de proximité	Chantal GARCIA	728,80	17,73
Adjoint délégué aux transports, aux affaires militaires et à la sécurité	Yves LOMBARDO	728,80	17,73
Adjointe déléguée à la culture, au tourisme, à la communication et au cadre de vie	Myriam SEILLER	728,80	17,73
Adjoint délégué au commerce, à l'artisanat et à l'animation	Christophe AGARD	728,80	17,73
Adjointe déléguée aux sports, aux associations et à la jeunesse	Marie-Aude MESTRE	728,80	17,73
Adjoint délégué aux services techniques et aux travaux	Patrice MARTIN	728,80	17,73
Adjointe déléguée aux affaires sociales	Carine WECKERLIN	728,80	17,73
Conseillère municipale déléguée	Silvia BARATA	383,51	9,33
Conseiller municipal délégué	Michel MORGANTE	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Laurence ROSMARINO	71,11	1,73
Conseiller municipal délégué	Eric SPINELLY	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Céline DELOUS	71,11	1,73
Conseiller municipal délégué	Lionel DISAPIO	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Claude BAUMANN	71,11	1,73
Conseiller municipal délégué	Benjamin LEGUEVACQUES	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Nathalie CLAUZEL	71,11	1,73
Conseiller municipal délégué	Denis PALMERINI	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Marie-Laure GIORSETTI	71,11	1,73
Conseiller municipal délégué	Christian LAFORCE	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Noura MERZOUGUI	71,11	1,73
Conseiller municipal délégué	Charly BARBAROUX	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Christine VALLET	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Marguerite THORN	71,11	1,73
Conseillère municipale déléguée	Céline DORELON-TRANCHARD	71,11	1,73